

PROTECTION DE L'ENFANCE

LE DÉPARTEMENT ET L'ASSOCIATION PREAMIS SIGNENT UN CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM)

Dans le cadre des missions de solidarité qui lui sont confiées, le Département de la Manche est un acteur clé des politiques menées en faveur de l'enfance et de la famille. La prévention, l'accompagnement des familles et la protection des enfants sont une priorité et constituent un enjeu majeur pour le Département de la Manche.

Mardi 8 novembre, le Département de la Manche et l'association PREAMIS vont signer un accord de cinq ans destiné à fixer sur plusieurs années des orientations et des objectifs avec pour finalité l'amélioration continue de la protection de l'enfance.



JESSIE ORVAIN
Conseillère départementale
en charge l'adoption et la
protection de l'enfance

THIERRY PROST
Président de l'association
PREAMIS

vous convient à la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens entre le Département et l'association PREAMIS,

le mardi 8 novembre à 14h, à l'association PREAMIS sise 21 Rue du Mottet - 50300 Avranches



« Nous voulons une Manche solidaire, ouverte et connectée aux autres, une Manche qui contribue chaque jour à aider chacun à trouver sa juste place, dans le respect de son histoire et de ses capacités. Et comme tout se joue dès l'enfance, nous devons veiller avec la plus grande attention à ce que les plus jeunes d'entre nous, et leurs parents, puissent s'épanouir en bénéficiant du meilleur accompagnement », Jean Morin, Président du Département de la Manche.

Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) vise à mettre en œuvre les politiques publiques nationales, régionales et départementales et s'attache à organiser des réponses qui tiennent compte des enjeux identifiés par l'association gestionnaire sur son territoire d'intervention et le Département dans le cadre d'un diagnostic partagé.

Ce contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens sur le secteur de la protection de l'enfance entre le Département et l'association PREAMIS est signé pour une durée de cinq ans, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022. Le Département attribue ainsi des moyens pour le fonctionnement de la maison d'enfants à caractère social, gérée par l'association de la protection des enfants et adolescents en milieu innovant et solidaire (PREAMIS) d'Avranches. Celle-ci comporte :

- cinq unités de vie, pour une capacité autorisée de 55 places, soit :
 - à Avranches, Le Mottet : groupe « Petits » de dix places, groupe « Moyens » de douze places et groupe « Grands » de douze places
 - à Saint Martin des Champs : Le Relais de douze places
 - à Donville neuf places dont deux places en logement autonome
- un service d'accompagnement à domicile, pour une capacité autorisée de 45 prestations, mesures.

ZOOM SUR LE CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS (CPOM)

Signé pour une durée de 5 ans, le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) est destiné aux associations gestionnaires d'établissements de santé et médico-sociaux. Il leur permet d'adapter et de diversifier les accompagnements, leurs modalités, au regard du projet de vie des bénéficiaires. Le CPOM offre également des perspectives en matière budgétaire et d'investissements.

Concrètement, celui-ci permettra :

- dès septembre, de mettre en œuvre des prestations d'aide éducative modulable, dans un premier temps par transformation de 22 prestations d'accompagnement personnalisé en milieu naturel existantes, puis dans un second temps la création de 22 prestations supplémentaires. Le principe de ces prestations de soutien à la parentalité est d'adapter l'intervention éducative aux besoins de la famille et d'apporter plus de souplesse et de réactivité face aux évolutions repérées. Cette approche permet aussi de **préserver les mêmes intervenants tout au long de l'accompagnement tout en modulant la fréquence des interventions afin d'éviter des ruptures de parcours.**

- de créer six places en maison d'enfants à caractère social, supplémentaires aux 55 places existantes : l'association a déposé un pré projet visant à diminuer le nombre de jeunes accueillis sur les trois groupes du Mottet à Avranches (passant de 12 jeunes à 8 jeunes), accompagné de l'ouverture de deux unités de vie sur Saint-Hilaire-du-Harcouët. **La diminution du nombre de jeunes par groupe au Mottet permet une amélioration des conditions d'accueil et la qualité d'accompagnement des jeunes.**